

Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne

Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, R.V.Q. 3080

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme et le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, R.V.Q. 3081

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, R.C.A.1V.Q. 458

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, R.C.A.2V.Q. 325

Activité de participation publique

Consultation écrite

Période

Du 15 au 21 juin

Lieu

Formulaire en ligne

Activité réalisée à la demande des :

Conseil municipal, conseil d'arrondissement de La-Cité-Limoilou et du conseil d'arrondissement des Rivières

Projet

Secteur concerné

Quartiers de Lairet, de Vanier et du Vieux-Limoilou

Description du projet et principales modifications

La Ville de Québec veut mettre en place un cadre réglementaire pour développer le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne afin de créer un milieu agréable, sécuritaire et où la qualité de vie prédomine.

Un Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne adapté à l'évolution des quartiers et des projets de développement est

donc proposé. Ce dernier reprend l'essentiel de la Vision d'aménagement, mais s'accompagne aussi d'un contenu normatif qui soutient ses intentions.

Les citoyens avaient eu l'occasion de participer à différentes étapes du processus de consultation afin de partager vos idées et commentaires concernant la [Vision d'aménagement pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne](#).

Les règlements d'urbanisme des arrondissements de la Cité-Limoilou et des Rivières seront également modifiés en concordance avec le PPU.

Les modifications découlant d'une norme prescrite au PPU (principalement les normes sur les usages et les hauteurs) ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire puisqu'elles découlent d'une concordance. Toutes les autres modifications sont [susceptibles d'approbation référendaire](#).

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=320>

Participation

Personnes-ressources :

Mme Diane Colin, chef d'équipe aménagement et développement, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement

Mme Marie-Pierre Larose, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Coordination de la consultation :

Mme Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Participation sur la page Web du projet

- 123 visiteurs ont fréquenté la page Internet de la consultation écrite.
 - 22 citoyens ont apporté des commentaires ou des questions par le biais du formulaire, alors que 18 autres ont déposé un mémoire
-

Questions et commentaires du public

1. Un citoyen écrit : « Bonjour, ma question concerne le terrain vacant d'Hydro-Québec situé au prolongement de la rue Samson. Ce terrain est situé profondément dans le quartier et est accessible seulement via des rues résidentielles. Je trouve que cela serait mal vu de construire une industrie à cet endroit. Vous dites vouloir verdir le secteur. Pourquoi ne pas utiliser ce terrain pour aménager un espace vert que les citoyens pourront fréquenter? »
Réponse de la Ville : Nous prendrons votre question plutôt comme une recommandation à la Ville de retirer l'usage industriel et de convertir ces terrains en un espace vert pour les citoyens.
2. Un citoyen écrit : « Je crois que les critères pour les grands logements ne sont pas suffisants et devraient inclure des logements de quatre chambres et plus. Je ne vois pas l'intérêt de réduire les hauteurs maximales permises dans certaines zones. On parle d'une révision du type de stationnement en faveur d'une réduction du nombre minimal de cases exigées, mais le nombre de cases n'est pas mentionné nulle part. Je ne crois pas qu'il devait y avoir un nombre de cases minimal. Les usages C20 et C21 devraient être possibles aux mêmes endroits que les usages C1 et C2; les restaurants et bars sont des commerces de proximité qui devraient être accessibles à pied partout en ville. Il n'est pas fait mention nulle part de logements sociaux et le nouveau PPU est une belle occasion d'établir des normes minimales en proportion de logements sociaux. »
3. Un citoyen écrit : « L'interconnexion des pistes cyclables de Pierre-Bertrand et du corridor de la rivière Saint-Charles pourra-t-elle se faire à l'aide de pistes dédiées et non d'une bande cyclable où la chaussée est fortement endommagée? Il faudrait aussi avoir une piste cyclable dédiée sur Marie-de-l'Incarnation ou réserver une rue (il y a déjà une petite portion réservée de la rue Montmagny) pour permettre la connexion de trois axes cyclables soit Pierre-Bertrand (et le corridor des cheminots), la Pente-Douce (et la Haute-Ville) et la rivière Saint-Charles (et donc le corridor du littoral). La Ville manque cruellement de voies cyclables sécuritaires pour monter en Haute-Ville et ce secteur est très dangereux pour les cyclistes, alors qu'il représente un point de connexion qui pourrait être majeur s'il était bien aménagé. »
4. Un citoyen écrit: « Dans la zone 19012Ha, pourquoi faire passer la hauteur autorisée de 7,5 m à 9 m et ajouter la notion de deux étages maximum? Ne serait-il pas préférable de conserver le 7,5 m et ajouter la notion de deux étages maximum? Bien que, théoriquement, la hauteur normale d'un étage est limitée en soi, il reste que certaines personnes pourraient avoir la bonne idée de faire un rez-de-

chaussée de 5 m et un étage de 3,5 m pour un total de 8,5 m. Est-ce qu'on doit s'en remettre essentiellement à la CUCQ pour s'assurer qu'il n'y aura pas de situation comme décrite précédemment? Il reste que conserver le zonage existant à 7,5 m, en plus de limiter le nombre d'étages à deux, permettrait tout simplement d'éviter de s'en remettre à la CUCQ et de préserver le caractère historique et distinctif de Stadacona, où aucun bâtiment ne dépasse réellement le 7,5 m actuellement autorisé. Pourquoi retirer le nombre de logements minimal dans des secteurs duplex/triplex pour encourager la conversion en maison unifamiliale, encourager la sur-gentrification des secteurs, réduire la densité et le nombre de logements? Cette pratique est d'ailleurs interdite à Montréal depuis près de 2 ans dans plusieurs secteurs pour les raisons énoncées précédemment. Pourquoi exiger que seulement 75% des cases de stationnement dans le secteur de l'ancien Giguère Automobile (19001Mc) soit intérieures alors que les autres secteurs à forte densité (Fleur de Lys) il est exigé 90%? Ne serait-il pas préférable d'exiger 90% également dans cette zone?"

5. Un citoyen écrit : « Bonjour, avec des centaines d'événements au Centre Videotron, il existe beaucoup de potentiel pour d'autres commerces, bars, restaurants, etc., près l'aréna: un genre d'Arena District que l'on voit dans beaucoup d'autres villes, avec beaucoup d'animation les soirs de match et concert. Présentement, il y a la brasserie Sno dans le Grand Marché, mais peu d'autres options qui sont ouvertes au-delà des heures d'ouverture du Grand Marché. Ce potentiel est limité par les aires de stationnement qui entourent le Centre Videotron. Essentiellement, après les événements, si les gens arrivent à leur voiture dans le stationnement sans passer par d'autres établissements, il est peu probable qu'ils continuent et procèdent à pied aux bars et restos avoisinants - il est beaucoup plus probable qu'ils vont conduire aux autres quartiers desquels ils sont plus familiers. Donc, si ce genre d'établissement est souhaitable pour attirer des milliers de personnes aux événements au Centre Vidéotron chaque année, il faut mieux penser l'emplacement des stationnements autour de l'aréna, et trouver des solutions pour que les gens passent par des commerces avant d'arriver à leurs autos. »
6. Un citoyen écrit: « Ce message est principalement adressé à l'équipe d'urbanisme. J'ai récemment lu le livre Confessions of a recovering engineer (<https://www.confessions.engineer/>) qui doit figurer sur la liste de lecture de certains d'entre vous. L'auteur serait sévère envers le boulevard Wilfrid-Hamel, qui est une stroad; une rue (street) inadéquate mêlée à une route (road) inadéquate. J'ai été déçu de constater dans les rencontres avec le public que le boulevard ne serait pas transformé significativement. Si on cherche à faire du secteur un centre d'activités commerciales en santé économique, il me paraît essentiel de transformer Wilfrid-Hamel de sorte à en faire une rue. Davantage d'espace et, surtout, de considération doivent être consacrés aux transports actifs et à la marche, sans quoi le boulevard

restera une balafre qui sépare la rivière et les quartiers centraux de Vanier. Il restera désagréable à croiser pour les milliers de personnes qu'on espère attirer au pôle Fleur de Lys et au Centre Vidéotron. J'encourage la Ville à faire preuve d'audace en matière de redéveloppement de la trame urbaine. Je crois que la population du secteur est prête à cela. Les activités de participation publique l'ont montré. Personne n'est intervenu pour s'inquiéter des temps de transit en voiture ou des nouvelles normes de stationnement. En revanche, plusieurs personnes sont venues exiger plus de place pour le transport actif ou en commun. Je le fais à mon tour par écrit. Si j'ai une question, c'est celle-ci: je ne doute pas que l'équipe d'urbanisme de la Ville comprenne bon nombre de personnes enthousiastes de faire les choses différemment, comme on voit ailleurs dans le monde, dans d'autres villes notamment européennes. Qu'est-ce qui nous retient? Il serait malheureux de manquer une opportunité aussi monumentale que le redéveloppement d'un gigantesque secteur au cœur de Québec. Particulièrement quand on sent qu'il y a un momentum dans l'opinion publique pour accélérer cette transformation. »

7. Une citoyenne écrit: « J'aimerais une meilleure connexion entre ce secteur et les quartiers adjacents. Des pistes cyclables quatre saisons. Des arbres, une transformation en boulevard urbain à partir de la sortie Soumande pour permettre un passage de Vanier à Limoilou plus convivial. Qu'on vise une belle canopée, des rond-points plutôt que des lumières sur Hamel afin de ralentir la circulation et offrir un environnement agréable aux marcheurs, cyclistes et commerçants. »
8. Un citoyen écrit: “Bonjour, la photo présentée est inspirante, on voit un peu plus de verdure dans notre quartier (pire taux de canopée de la ville et le pire îlot de chaleur). Toutefois, je m'inquiète sincèrement pour les riverains de mon quartier, plusieurs projets immobiliers, dont un d'envergure, ont commencé ou s'en viennent. Ce qui annonce une destruction du tissu social du quartier, on ne veut pas de riches ou de condo de luxe, on veut un quartier vivable et arrêter de passer après les quartiers centraux. La gentrification est déguisée sous le couvert de la revitalisation et de la mixité sociale, ce qui est effrayant! La Ville nous a longtemps laissés de côté et on est bien entre nous, la mixité est bien plus présente que dans Saint-Jean-Baptiste ou Montcalm, par exemple. Je rappelai gentiment l'autre jour à notre conseillère municipale que ce sont des pauvres qui ont voté pour elle pour avoir plus de logements sociaux et une meilleure qualité de vie, pas plus de condos et plus de riches. Notre quartier, c'est à nous, on ne veut pas d'un deuxième Limoilou! En gros, on a le droit nous aussi au beau et à une urbanisation harmonieuse sans pour autant voir des condos pousser comme des champignons et nous chasser de chez nous ! Merci, en souhaitant que vous alliez tenir compte de ce qu'on a dire! »

9. Une citoyenne écrit: « Je suis avec grand intérêt l'évolution de ce nouveau PPU, car ma famille et moi cherchons depuis un certain temps à revenir s'établir dans un quartier plus central en ville. Nous sommes actuellement en banlieue par nécessité et non par choix (lire: à cause du prix) et nous espérons pouvoir nous tailler une place dans un de ces quartiers tout en répondant aux besoins de notre famille en espace. J'espère que ce nouveau quartier permettra aux jeunes familles de s'établir dans un environnement propice et accessible. Un endroit où il est agréable et sécuritaire de marcher, et à proximité des services, car tel est le principal avantage de vivre en ville. Actuellement, trouver un 5 1/2 avec ou sans petites cours arrière est presque de la fiction. Il faut penser aux familles dans le développement des nouveaux quartiers. Bref, donner la possibilité à des nouveaux Limoilou et Saint-Sauveur d'exister à nouveau. Si la Ville ne l'impose pas, qui le fera? Certainement pas les promoteurs qui n'en ont que pour les 3 1/2 de luxe dans des tours à condo de 20 étages entourées de parkings. Il ne faut pas donner raison aux détracteurs de la densification. Il faut leur montrer que ça peut être autre chose que ces maudites tours. On veut plus de quartiers construits comme Limoilou!»
10. Un citoyen écrit: « Je souhaite et j'espère que la partie Saint-Malo de Saint-Sauveur va être décloisonnée et reliée à Vanier grâce au lien qui semble être indiqué au-dessus de la rivière sur le plan du PPU. Cela permettrait de rejoindre les commerces et le sentier plus facilement. D'ailleurs, les photos anciennes montrent une passerelle presque au même endroit! »
11. Un citoyen écrit: « Je comprends l'importance de densifier le parc immobilier de Québec. Cependant, il faut constater que les immeubles trop massifs (ex: Le Pivot) créent des corridors de vent et nuisent à la qualité de vie des voisins (coupe massive d'arbres, perte d'intimité). Je suis pour une densification douce, basée sur l'offre de logements familiaux abordables de 4-5 étages au maximum. Avec des commerces de proximité. Les quartiers les plus agréables de Québec (Montcalm et Limoilou) sont bâtis de cette manière. Merci et bonne fin de consultation. »
12. Une citoyenne écrit: « Je ne suis pas d'accord avec l'implantation d'immeubles de 6 à 8 étages, je souhaite ardemment que ce soit des immeubles d'habitation de 2 à 4 étages. Ce type d'immeubles permet aux citoyens à faible et/ou moyen revenu d'avoir accès à des logements plus abordables. Il est important que les logements aient accès à une cour avec verdissement. Il serait souhaitable qu'il y ait un espace communautaire avec jardins potagers et mini-serres permettant un accès aux familles et personnes de tous âges à l'agriculture urbaine. On pourrait y installer une zone de forêt nourricière et des espaces de culture pour l'asclépiade étant donné que la Ville de Québec est une "ville amie des monarches". Également, il y

aurait avantage à prévoir des zones accessibles à tous avec mobilier urbain tel que bancs, balançoires pour enfants et pour adultes, tables à pique-niques et fontaine d'eau. Un autre élément important serait d'inclure des zones de stationnement sécuritaire pour des vélos. »

13. Une citoyenne écrit: « Tel que lu dans l'article de Mme Smith dans le journal le Soleil du 17 juin 2022, et crise du logement obligeant, j'entends abonder dans le sens de ses propositions : développement en formule "PLEX" comme dans Limoilou et autres quartiers centraux, loyer à prix abordables accessibles aux familles, logements sociaux, et pour citer l'article "une belle densité, des constructions de 4 étages maximum, des services accessibles à pied, des rues conviviales, du transport en commun efficace, des parcs et des espaces verts. »
14. Un citoyen écrit: « Il serait plus que nécessaire de densifier mais pas à outrance afin de permettre une belle qualité de vie (par exemple petits immeubles de 3-4 étages) avec des espaces verts, sécuritaires, accessibles (vélo 4 saisons, bus, etc.), commerces de proximité à même ces immeubles ou pas. Je voyage tous les jours en vélo (4 saisons) dans ce secteur. Le boulevard Hamel est particulièrement dangereux. Une piste cyclable surélevée devrait y être faite, et déneigée 4 saisons. Beaucoup de cyclistes se rendent de Limoilou aux parcs industriels vers Pierre-Bertrand. Que ce soit également sécuritaire pour les piétons, bien évidemment. Ce n'est pas normal de toujours avoir peur (cycliste et piétons) dans ce secteur. Personne n'ose sortir de Stadacona. Hamel est vraiment très large pour la quantité de véhicules y circulant, même à l'heure de pointe... beaucoup de possibilités d'aménagements supplémentaires pour cyclistes et piétons. »
15. Une citoyenne écrit: « Tout ce que je souhaite, c'est qu'il ait des logements à loyer modique et des logements pour les personnes à faible revenu (comme des petits 3 1/2 à 600\$ avec le strict minimum nécessaire). Il y a beaucoup de condos construits dans le coin récemment et plusieurs personnes pauvres ont peur de s'éloigner davantage de leurs familles et emplois. »
16. Un citoyen écrit: « Qu'est-ce que vous attendez pour développer le coin boulevard Hamel et Pointe-aux-Lièvres, horreur depuis 30 ans »

17. Une citoyenne demande à savoir: « Habitant Vanier, je suis intéressée à en savoir plus sur le projet de conversion du boulevard laurentien en boulevard urbain. Est-ce que ça va se réaliser, pour ainsi unifier Vanier, Limoilou et Saint-Roch? »

Réponse de la Ville : « Le scénario d'aménagement présenté dans la Vision pour le tronçon de l'axe laurentien compris entre le boulevard Wilfrid-Hamel et la rivière Saint-Charles permet de concilier les attentes des différentes parties prenantes. Le défi consiste à améliorer significativement les conditions d'intégration urbaine de cet axe de circulation majeur tout en évitant d'avoir une incidence sur le réseau routier supérieur, ce qui est une exigence du MTQ. Cependant, la Ville demeure ouverte à tout autre scénario de boulevard urbain plus ambitieux, qui pourrait être proposé par le MTQ.

Ce scénario de réaménagement devra continuer à faire l'objet d'analyses approfondies afin d'en évaluer l'impact, les coûts et la faisabilité technique (réseaux souterrains, gestion des eaux de surface et souterraines, sécurité publique, etc.). De même, des pourparlers devront se poursuivre avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) afin que celui-ci puisse prendre position. Il faut à cet effet rappeler que toute intervention sur cet axe devra obligatoirement être soutenue et portée par le MTQ qui a pleine juridiction sur l'autoroute Laurentienne, à partir de la rue de la Croix-Rouge vers le nord. Enfin, toute intervention, réalisée par la Ville sur le tronçon situé au sud de la rue de la Croix-Rouge, devra s'effectuer en étroite collaboration avec le MTQ pour des raisons évidentes d'interconnexion et de fonctionnalité. »

18. Un citoyen écrit: « Bonjour, je tiens à préciser d'entrée de jeu que j'apprécie l'effort d'intégration des différents modes de transport et d'activités (commercial, résidentiel, etc.) dans la planification du pôle Hamel-Laurentien. Je crois que la décision de transformer l'autoroute laurentien en boulevard urbain apportera une unité dans les quartiers grandement méritée. J'aime l'apport en verdissement, l'ajout de voies cyclables et la densité pour permettre le transport en commun. Selon l'information disponible, je crois que le projet tente de produire un quartier de qualité au niveau de ce qui est attendu en 2022 d'un tel développement. J'ai, par contre, l'inquiétude suivante. Je suis particulièrement en faveur d'un développement à densité moyenne tels les quartiers Vieux-Limoilou, Lairet et Vieux-Vanier avoisinant le développement. La page 8 de votre document « Vision d'aménagement Wilfrid-Hamel–Laurentienne – Détaillée » exprime bien le développement qui à mon avis devrait être priorisé dans ce développement. J'ai une certaine crainte que le développement immobilier avec un motif de rentabilité vienne brimer le développement à l'échelle humaine. Ce genre de développement,

qui priorise la densité avec seul objectif de rentabiliser le pied carré pour le promoteur, provoque des quartiers-dortoirs qui me semblent improductifs. La page 9 du même document présente une carte de la densité du développement. Celle-ci semble donner une bonne partie du territoire au Vision « gabarit supérieur ». J'aimerais avoir de plus amples informations quant à la proportion de logements créés de chaque type, de peur que le type plex soit très minoritaire et ultimement soit victime de son succès. Créant ainsi une forte demande et montant rapidement les prix. J'espère ne pas voir une priorisation absolue de tours à condo et à logement tel qu'il se produit à Lebourgneuf, aux alentours de Robert-Bourassa. Je crois que la lettre ouverte de Jackie Smith représente bien les grandes lignes de mon opinion. <https://www.lesoleil.com/2022/06/17/les-plex-ces-champions-oublies-de-la-densification-douce-1ea34db5733ab592c963369b6c9ed4db?fbclid=IwAR3Gj6rfKSWTrqizG8NCtBxTOSJrsfVFuSDL1JIQMjRf9Tr6snoPd43SRUo> . Merci de travailler à rendre notre ville plus humaine et plus agréable. »

19. L'organisme Vivre en Ville écrit : « C'est avec grand intérêt pour le programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne que Vivre en Ville vous transmet cet avis sur la Certification Propriétaire responsable et le registre des loyers qui l'accompagne. Vivre en Ville est une organisation d'intérêt public qui veille à contribuer, partout au Québec, au développement de collectivités viables, œuvrant tant à l'échelle du bâtiment qu'à celles de la rue, du quartier et de l'agglomération. Par ses actions, Vivre en Ville stimule l'innovation et accompagne les décideurs, les professionnels et les citoyens dans le développement de milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun, dans la recherche de l'intérêt collectif et le respect de la capacité des écosystèmes. La possibilité que le troisième lien émerge dans le secteur Wilfrid-Hamel/Laurentienne entrave les possibilités de revitalisation du secteur. Ce dernier soit être pensé et développé sans sortie de tunnel autoroutier dans le secteur de manière à pouvoir réduire l'emprise du boulevard/autoroute laurentien/ne. À l'heure actuelle, le PPU proposé par la Ville de Québec contient plusieurs espaces perdus autour de cet axe de transport. Qui plus est, la sortie d'un tunnel dans le secteur entraverait la circulation entre Limoilou et Vanier. Le verdissement du secteur paraît centré le long des artères et de la rivière Saint-Charles. Vivre en Ville recommande l'ajout d'un parc structurant au cœur du quartier comme on en retrouve dans Saint-Roch (jardin Jean-Paul L'Allier), New York (Central Park) et bien d'autres villes et quartiers. Le secteur Wilfrid-Hamel/Laurentienne doit être développé autour d'un parcours de transport en commun structurant s'inscrivant dans un axe nord-ouest de manière à ce que Lebourgneuf et Vanier puissent être bien connectés avec le centre-ville de Québec. Ledit parcours devrait être au minimum un Métrobus tout en s'assurant dès maintenant que cette ligne puisse être transformée en tramway en temps et lieu. Vivre en Ville encourage la Ville de Québec à développer la rue

Soumande pour en faire une rue principale au même titre que l'avenue Maguire, la rue Saint-Jean ou la rue Racine et, ainsi, créer une artère à échelle humaine autour de laquelle la vie du quartier s'articulera. L'ajout de rez-de-chaussée commerciaux sur les rues Chabot et Beaucage pourrait également favoriser le développement de commerces de proximité dans le Vieux-Vanier. Vivre en Ville recommande de prolonger la rue Beaucage jusqu'au futur boulevard laurentien pour les modes de transport actif afin de désenclaver le Vieux-Vanier. Cela s'inscrirait dans la prolongation de l'usage actuel. On remarque effectivement sur les lieux qu'une ligne de désir s'est formée entre l'autoroute Laurentienne et le stationnement de Place Fleur de Lys vis-à-vis de Beaucage. Il y a donc déjà des piétons qui empruntent ce chemin et il serait souhaitable qu'ils puissent continuer à le faire. »

20. Une citoyenne écrit : « Bonjour, tout d'abord, je tiens à féliciter toute l'équipe tout le travail derrière ce PPU. Je suis particulièrement heureuse des propositions concernant les déplacements actifs sur la rue Soumande, sur le boulevard Pierre-Bertrand et sur l'avenue Champagnat, où se trouvent l'école primaire et le CPE (p.65 à 67). Je suis également très heureuse de la proposition de renforcer les parcours piétonniers nommés à la page 36 et des propositions d'axe cyclable nommées à la page 37, particulièrement ceux dans la rue Soumande ainsi que d'est-ouest au centre du territoire. Ce dernier projet d'axe cyclable d'est-ouest au sud de la voie ferrée est sur la table depuis plusieurs années. Il faut maintenant qu'il soit mis en œuvre en priorité à la page 41 pour faciliter l'accès au Grand Marché et au Parc de l'exposition et décroiser le quartier de Vanier! Je suis surprise que le parc Victorin-Beaucage ne figure pas dans le PPU, entre autres à la p. 41, lorsqu'il est question de la mise en valeur des grands parcs urbains. En effet, il s'agit d'un magnifique parc qui aurait avantage à être mis en valeur en y ajoutant p.ex. un module de jeux pour enfant quatre saisons comme ceux-ci (<https://www.journaldemontreal.com/2022/04/08/groupe-ici-jeux-innove-avec-ses-aies-de-jeux-quatre-saisons?fbclid=IwAR0EqN9aLS9n8bj73fxXBo6Uuw98m1OLqP6DirHb3mXw438XnjXlny8e9eM>), des tables de pique-nique et pourquoi pas une piste de ski de fond ou un anneau glacé en hiver? Ce parc doit absolument faire partie de la trame verte reliant les différents parcs et espaces verts du pôle urbain (p.41) et être relié au futur prolongement du corridor cyclable de la rivière Saint-Charles (p. 37)! Également, je vois à la page 32 et 46 que le secteur au nord de la voie ferrée est considéré "industriel". Toutefois, ce secteur comporte un magnifique boisé qui pourrait être valorisé et devenir un espace vert, entre autres pour les gens de Vanier qui ont peu d'espaces verts, comme le souhaite La Ruche Vanier. Cela ne pourrait-il pas faire partie du programme de verdissement (p. 72)? Il serait très décevant que du bruit, de la pollution et du trafic viennent nuire à la qualité de vie et à la sécurité des résidents et enfants des quartiers résidentiels voisins surtout que le parc Louis-Latulippe se trouve juste à côté de l'unique rue permettant d'accéder à

cette "zone industrielle". Je vous remercie encore une fois pour votre travail et cette consultation publique et j'espère que vous entendrez ces commentaires et suggestions et tenterez de les intégrer dans la mesure du possible. »

21. Un citoyen écrit: « Bonjour, voici mes commentaires, avec en référence la pagination des extraits que je commente. p. 28: « Assurer le maintien de la proportion de logements abordables » Il faudrait plutôt miser sur une bonification (augmentation) de la proportion de logements abordables. Le secteur est actuellement en sous-offre de logements abordables de qualité par rapport aux besoins. P. 30: les Écopropriétés Habitus ne sont pas un exemple de logement abordable. Il serait préférable de s'en tenir à la définition des programmes provinciaux normés de subvention en matière de logement abordable (ex. 20% sous la valeur marchande n'est pas abordable dans les quartiers qui se gentrifient). p. 51: la cible de 10% d'aire verte pour le centre majeur d'activité dominante régionale semble peu ambitieuse. Il faudrait compenser par des exigences accrues en matière de conception architecturale diminuant les effets des îlots de chaleur. Globalement, il faut favoriser la mixité, améliorer les possibilités de connexions entre les secteurs résidentiels de Vanier et Stadacona. Merci pour votre attention. Eve Fournier, Vincent Petitclerc, fiers résidents de Stadacona depuis plus de 20 ans, avec trois enfants d'âge scolaire. »

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières, à la Direction de l'Arrondissement de La-Cité-Limoilou, à la Direction générale, au conseil municipal, au conseil d'arrondissement de La-Cité-Limoilou et au conseil d'arrondissement des Rivières.

Réalisation du rapport

Date

8 juillet 2022

Rédigé par

M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne